



Droit de jeu annuel
permettant l'accès
au Circuit fédéral

Mars 2015

ffgolf®

Circuit fédéral 2015 - le contexte



Au cours de la période récente, la ffgolf a créé et déployé de nombreux services fédéraux, plus particulièrement dédiés à la pratique de haut niveau.

- Parmi ses licenciés, une population spécifique s'inscrit dans une démarche compétitive : 13 000 licenciés environ (ayant participé à au moins une épreuve fédérale individuelle ou par équipes, hors promotions, Coupe de France Entreprise, Coupe des Présidents)
- Nécessité d'identifier et mettre en valeur ces joueurs (par rapport aux joueuses et joueurs dans une pratique de type loisir ou « santé »)
- Création d'un statut associé à cette pratique en compétition qui matérialise l'appartenance à cette « famille » de golfeur

*Les joueuses et joueurs
du Circuit fédéral*

Circuit fédéral 2015 - le contexte



Ce public est un consommateur important de l'ensemble des services proposés par la direction sportive et qui se sont développés en quantité et en qualité au fil du temps

- Consultation des différents mérites (mérites Amateurs messieurs et dames, des clubs, écoles de golf, Jeunes, Seniors...)
- Etalonnage et création de normes spécifiques adaptées aux différentes catégories d'âges
- Forte participation à l'ensemble des épreuves du calendrier fédéral : calendrier qui s'est largement étoffé
- Suivi des news et live scoring sur le web
- Optimisation de la gestion informatique des épreuves et de la gestion des index
- Arbitrage : formation, examen, affectation....
- Gestion de procédures disciplinaires de plus en plus nombreuses

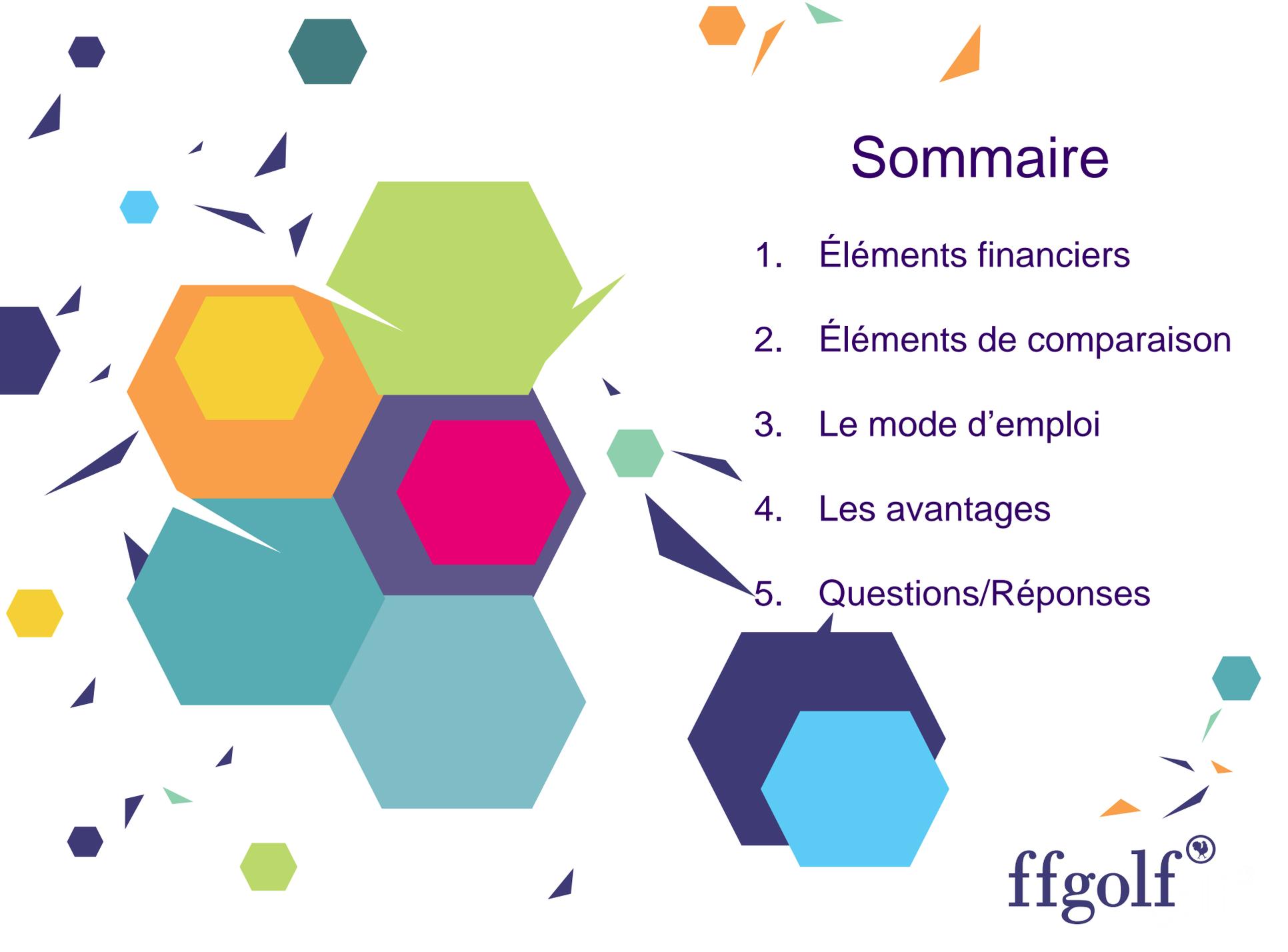
.....

Circuit fédéral 2015 - le contexte



En conséquence,
nous avons engagé une
réflexion orientée
vers 3 objectifs

- **Reconnaitre et valoriser** les joueurs s'inscrivant dans une pratique sportive de haut niveau
- **Rechercher un meilleur équilibre économique** dans les actions que nous déployons auprès des différents joueurs
- **Renforcer l'équité** entre les différentes catégories sportives de joueurs licenciés



Sommaire

1. Éléments financiers
2. Éléments de comparaison
3. Le mode d'emploi
4. Les avantages
5. Questions/Réponses

Circuit fédéral 2015 - Éléments financiers



L'organisation des compétitions fédérales représente une charge très partiellement compensée par des recettes issues des droits d'inscriptions.

Donc, le coût global d'organisation est de l'ordre de 2 650 000 €, pour organiser la pratique d'environ 11 000 joueurs.

Évaluation du coût de gestion des joueurs fédéraux : 2 644 317 €

- Frais d'organisation sportive : 1 665 000 € (incluant les Ressources Humaines et le golf d'entreprise)
droits d'inscriptions déduits
- Quote-part des frais et rémunérations du dispositif d'animation sportive territoriale : 693 445 €
- Quote-part gestion informatique : 285 872 €

D'une manière générale, les charges strictement dédiées à la politique sportive ont augmenté de 51% entre 2005 et 2014. Sur la même période le budget global a augmenté de 45%.

Circuit fédéral 2015 - Éléments financiers



Le paiement d'un droit de jeu pour l'accès au Circuit Fédéral, n'a pas vocation à couvrir la totalité des coûts générés par l'organisation de ces épreuves.

Il est parfaitement normal, dans un système fédéral, que la ffgolf supporte globalement la majeure partie de ces charges.

Cependant, à l'image d'autres fédérations golfiques en Europe, ou d'autres fédérations sportives en France, il nous semble fondamental de rechercher un **meilleur équilibre financier, ainsi qu'une plus grande équité entre les différents types de joueurs.**

Cette démarche nous semble d'autant plus essentielle que les joueurs de haut niveau bénéficient d'ores-et-déjà de nombreuses aides versées à leur profit par les ligue, les comités départementaux, les clubs voire les collectivités territoriales.

La recherche d'une plus grande équité, fondée sur le type de pratique et la fréquence de jeu, nous semble donc de nature à rendre le fonctionnement de l'ensemble de la pyramide sportive plus cohérent.

Circuit fédéral 2015 - Éléments de comparaison



Certains sports disposent de licences compétitions, plus chères, afin de faire supporter aux compétiteurs une part des dépenses liées à l'organisation sportive.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de tarifs de licences adultes compétitions vs loisirs dans différents sports en France.

- Ski : 114 € vs 34,50 €
- Triathlon : 192 € vs 18 €
- Rugby : 230 € vs 50 €
- Équitation : 80 € vs 36 €
- Athlétisme : 65 € vs 25 €

Circuit fédéral 2015 - Mode d'emploi



Préalablement à mon inscription, pour régler ce droit de jeu, je peux payer en ligne sur le site de la Fédération

www.ffgolf.org

ou m'acquitter de ce droit de jeu auprès de mon club

À compter du 1^{er} mai 2015, je dois m'acquitter de ce droit de jeu :

- Si je joue au moins une épreuve fédérale individuelle y compris un Grand Prix, un Grand Prix Jeunes, les qualifications régionales ou interrégionales pour le Championnat de France des Jeunes, ou un Grand Prix / Trophée Seniors dans l'année
- Le droit de jeu fédéral annuel de 35 € devra être acquitté en complément du paiement de la licence, par tout joueur participant à une épreuve fédérale individuelle quelle que soit la catégorie d'âges.

Circuit fédéral 2015 - Mode d'emploi



Une fois que j'ai réglé ce droit de jeu, j'obtiens le statut de **joueur/joueuse du Circuit Fédéral**.
Je reçois un courrier m'informant des avantages* dont je **bénéficie** (sms sur ma place au Mérite et/ou mon index, etc.)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Et si je ne paie pas avant de m'inscrire ?

- Comme pour la licence et le certificat médical, mon inscription est rejetée si ma situation n'est pas régularisée avant la clôture des inscriptions.

Ce droit de jeu est valable combien de temps ?

- Jusqu'au 31 décembre de l'année en cours

Circuit fédéral 2015 - Les avantages

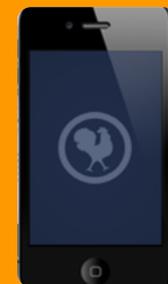


Un badge
joueur fédéral
millésimé



Une offre green fee unique au
Golf National et la Carte Fidelity
pour jouer toute l'année

➤ Des SMS index et Mérite
pour votre suivi sportif



➤ Un DVD Ryder Cup

➤ + Des offres voyage, hébergement
et matériel tout au long de l'année.

➤ Et de nouveaux avantages tout
au long de l'année...



5 - Questions/Réponses



Pourquoi créer en 2015 un droit de jeu annuel d'une valeur de 35 € ?

C'est avant tout une question d'équilibre financier entre les moyens fédéraux mis en œuvre en faveur des sportifs élites, en comparaison aux actions mises en œuvre au profit des golfeurs loisirs. Des opérations telles que Tous au Golf, complétées désormais par des initiatives telles que Avantee ou le Pass Go for Golf (produit de découverte à 59 €) représentent un budget croissant et répondent à des attentes exprimées par les clubs pour créer de nouveaux golfeurs.

Le cas échéant, pour financer ces actions il faudrait continuer d'augmenter le prix de la licence ce qui ne nous semble pas être une bonne option. En effet, une augmentation du prix de la licence qui serait supérieure à l'inflation, pourrait constituer un obstacle à la prise de licence pour les joueurs pratiquant le golf de manière occasionnelle, or c'est précisément cet effet négatif que nous souhaitons éviter.

Que répondez-vous quand on vous dit que la création de cette disposition va avoir pour principale conséquence de faire disparaître les Grand-Prix de catégorie 9 et 10, et donc pénaliser le fonctionnement de nombreuses associations qui tiraient bénéfice de l'organisation de ce type d'épreuve ?

Ce n'est évidemment pas le but recherché...

Il est de toutes façons nécessaire d'analyser la pertinence du calendrier actuel comportant près de 200 Grand Prix répartis sur une trentaine de weekends. Si nous ne voulons écarter personne d'une potentielle participation à un Grand Prix ou à une épreuve fédérale, il semble raisonnable de considérer que ce type d'épreuve n'est pas conçu pour des joueurs ayant un index à deux chiffres... Or, c'est le cas dans un certain nombre de Grand Prix de catégorie 10 et parfois 9. Rien n'empêche d'ailleurs un club d'organiser sa propre compétition de type critérium, trophée ou classic...

Dans le même temps, n'oubliez pas que nous créons des Grand Prix jeunes, qui nous permettront d'adapter les parcours à la pratique des futurs champions. Un kit fédéral sera d'ailleurs pris en charge par la ffgolf pour aménager les parcours recevant ce type d'épreuves.





Comment justifiez-vous la charge importante, de l'ordre de 2 M € nets, que vous mettez en avant pour expliquer la création de ce droit de jeu, alors que les Grand Prix ne vous coûtent rien ?

Tout d'abord, considérer que l'organisation des Grand Prix ne génère pas de coût pour la ffgolf est erroné. L'étalonnage, la formation des arbitres, l'édition de règlements et de calendriers créent des coûts directs et mobilisent des ressources humaines. Les frais indirects sont importants, même si vous ne les voyez pas.

D'un côté, il y a les joueurs qui participent indifféremment à des Grand Prix, des épreuves fédérales individuelles ou des épreuves fédérales par équipes, et de l'autre il y a les coûts supportés par la ffgolf.

Bien que vous ayez parfaitement raison de souligner que la majeure partie des charges liées à l'organisation d'un Grand Prix soit prise en charge par les clubs, les joueurs participant aux Grand Prix sont les mêmes que ceux participant aux épreuves fédérales ! Or, les coûts des épreuves par équipes plébiscitées tant par les joueurs que par les clubs sont à la fois incompressibles et en augmentation, car proportionnels au nombre de clubs et de joueurs engagés. Donc, réduire l'assiette du nombre d'épreuves n'a évidemment aucun impact sur la baisse des charges....

Pourquoi vous êtes vous laissés déborder par une augmentation importante des charges sportives, sans les maîtriser ?

Notre Fédération est une organisation à but non lucratif, aussi au fur et à mesure que le budget de la ffgolf augmente, nous investissons sur de nouveaux services pour les clubs et les licenciés. Naturellement en tant que fédération sportive nous investissons majoritairement au profit du sport pour toutes les catégories d'âges. À la lumière des bons résultats amateurs ou pro, et du retentissement positif qu'ils ont sur la notoriété de notre discipline auprès de tous les publics, on peut raisonnablement considérer que ces investissements ont plutôt été réalisés à bon escient.

D'une manière générale, les charges strictement dédiées à la politique sportive ont augmenté significativement entre 2005 et 2014 passant de 4 961 K€ à 7 498 K€, soit 51%. Sur la même période le budget global a augmenté de 45%.





Comment justifiez-vous de faire payer à des joueurs qui ne participent qu'à un GP par an, un droit de jeu annuel de 35 € ?

La question que vous posez est celle de « l'assiette » sur laquelle repose l'implémentation de ce droit de jeu. Certes quelques joueurs auxquels vous faites référence ne joueront qu'une épreuve dans l'année, et le fait de leur demander 35 € en plus de leur droit d'inscription pourrait les dissuader de s'inscrire. Rappelons toutefois, que bien souvent ces joueurs ont des index élevés et ne participent qu'au Grand Prix de leur club. Dans ce cas, ils bénéficient souvent d'un tarif spécifique en tant qu'abonné du club. De plus, la plupart d'entre eux jouent également pour leur club en division, donc participent de fait à une épreuve fédérale. De fait, nous ne dénombrons que 1 234 joueurs qui ne participent qu'à un Grand Prix fédéral de catégorie 9 ou 10 dans l'année.

Par ailleurs, les joueurs que vous citez, parfois seniors ou mid-amateurs ont accès à de nombreuses compétitions à l'échelle régionale ou départementale, pour lesquelles ils n'auront pas à s'acquitter de ce droit de jeu.

En revanche, s'ils veulent s'inscrire dans une pratique de haut niveau, nous souhaitons qu'ils contribuent davantage. Ce raisonnement est autant symbolique qu'économique. Ils en retireront un certain nombre de bénéfices, dont notamment un statut sportif reconnu et identifié par la ffgolf ainsi que de nombreux avantages tels que l'achat à tarifs privilégiés de consommables (balles, gants, chaussures...). Sans vouloir dévoiler l'ensemble des avantages qui sont en cours de négociation, nous pouvons d'ores-et-déjà dire qu'ils bénéficieront d'offres particulièrement intéressantes qui rendront l'adhésion au Circuit Fédéral attractive compte tenu de leur fréquence de pratique.

Nous voulons bien prendre avec vous le pari qu'un grand nombre de joueurs aspireront à obtenir ce « statut » de joueur du Circuit Fédéral.

Pourquoi voulez-vous détruire la pratique de haut niveau en région ?

Ce n'est clairement pas notre intention, et les dispositifs d'encadrement technique déployés par les ligues, les comités départementaux et la Direction technique en attestent. Nous croyons qu'il ne faut pas tout mélanger. Perdre éventuellement quelques joueurs à 10 d'index dans un Grand Prix de catégorie 10 est une chose, remettre en cause la dynamique d'encadrement et d'organisation du haut niveau portée par le système fédéral en est une autre. Encore une fois, à l'image des autres disciplines, il n'est pas incohérent de demander une participation plus importante aux joueurs qui « consomment » le plus de services fédéraux, à tous les échelons territoriaux.





Avez-vous quelques exemples de tarification différenciée entre la pratique loisir et la pratique compétitive, dans d'autres disciplines ?

Oui parfaitement. Sans rentrer dans une présentation exhaustive des tarifs licences de chaque fédération, prenant parfois en compte une distinction de prix fondée sur l'âge des pratiquants, nous pouvons notamment citer les exemples suivants :

	Licence de base	Licence compétition
Ski	34,50 €	114€
Equitation	36 €	80 €
Rugby	50 €	230 €
Triathlon	18 €	192 €
Athlétisme	25 €	65 €

Quelles sont les prochaines étapes de la mise en œuvre de ce droit de jeu ?

Le Comité Directeur du 26 février dernier a entériné à l'unanimité, moins une abstention, la création d'un droit de jeu pour l'accès au « Circuit Fédéral » pour un montant de 35 € annuel. Les épreuves pour lesquelles les joueurs devront payer ce droit de jeu sont les suivantes : Epreuves fédérales individuelles, Grand Prix, Grand Prix Jeunes, qualifications régionales et interrégionales pour le Championnat de France des Jeunes et Grand Prix / Trophées Seniors. Cette obligation sera effective à compter du 1^{er} mai 2015 pour toute participation à une épreuve appartenant aux catégories décrites ci-dessus. Le paiement se fera en ligne ou via les clubs, en amont de la participation à l'épreuve, tout comme la validation du certificat médical.





Vous nous dites que ces sommes ont pour objet de rétablir un meilleur équilibre entre l'organisation de la pratique « loisir » et la pratique de « haut niveau », ne servent-elles pas plutôt à couvrir un fonctionnement fédéral trop dispendieux, les déficits du Golf National, ou les frais liés à l'accueil de la Ryder Cup 2018 ?

a. la ffgolf

Bien que nous ayons eu à faire face lors des deux derniers exercices à une faible baisse de nos licenciés, la fédération a tenu ses budgets, en réalisant des plans d'économies, et n'est pas en difficulté financière. Le réalisé 2014 sera d'ailleurs juste au dessus de l'équilibre (13K€).

En revanche, il est vrai que nous devons veiller à ne pas nous faire « déborder » par des charges qui ne seraient pas compensées par des produits. Les frais de fonctionnement de la ffgolf sont à la fois stables et maîtrisés. Ils étaient de 2 367 K€ en 2013, ils sont de 2 505 K€ en 2014 et seront de 2 502 K€ en 2015. L'évolution de la masse salariale ne sera que de 1,15% « tout compris » entre 2014 et 2015, sans la moindre augmentation collective pour les salariés. Les effectifs sont stables depuis 3 ans. La ffgolf fait face à la crise économique avec rigueur et prudence. Dans le même temps, nous continuons d'investir sur le développement, afin de soutenir l'activité des clubs, comme en attestent les nouveaux programmes que nous lançons aux cotés de nos partenaires tels que le GFGA, le GEGF, l'ADGF, la PGA ou l'AGREF.

b. Le golf National

En ce qui concerne le GN, non seulement les pertes d'exploitation du GN qui remplit pleinement sa mission fédérale sont naturellement compensées par le budget de la ffgolf, mais à titre d'exemple, le déficit d'exploitation 2015, de 500 K€, qui sera consécutif à la fermeture pour travaux de l'Albatros pour 10 mois, sera couvert par le fonds associatif de la ffgolf, afin de ne pas réduire les services aux clubs et aux licenciés.

c. La Ryder Cup 2018

Enfin, concernant la Ryder Cup, comme vous le savez nous avons, dès 2009, créé un compte analytique distinct afin de pouvoir suivre ce budget et rendre compte de manière transparente. Nous sommes aujourd'hui en avance sur ce business plan grâce à la fois au soutien réaffirmé des partenaires publics, à l'engouement suscité par ce projet auprès des partenaires privés, et bien sûr aux 3€ par licenciés votés à 83% lors de l'AGE de 2009.





ffgolf®